



## Les banques stoppent l'octroi des Prêts à Taux 0%

**Par CREDIXIA, conseil en Crédit et Assurance.**

A partir du 7 Novembre 2019, la majorité de nos banques partenaires ont décidé de cesser d'étudier les dossiers des emprunteurs éligibles au prêt à taux zéro ( PTZ ). Si vous êtes susceptibles de bénéficier de cet avantage (le PTZ est un prêt aidé par l'État. L'emprunteur devra rembourser le montant du PTZ , sans avoir à payer d'intérêts) , dépêchez-vous !

Comme tous les ans, mais avec une acuité supplémentaire en 2019, les primo-accédants qui bénéficient d'un prêt à taux zéro ont jusqu'au 07/11/2020 pour déposer leur dossier de crédit immobilier . Après cette date, les banques ne financeront plus les prêts à taux zéro. Actuellement, certaines banques ont déjà décidé de stopper le PTZ . Eu égard, au volume de dossiers en cours et au délai d'instruction déjà important, il n'y aura pas de dérogation possible.

Le prêt à taux zéro est un prêt aidé par l'État qui permet aux futurs acquéreurs d'acheter un logement à condition de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années et sous conditions de ressources. Le montant du PTZ dépend de la zone géographique du lieu d'achat. Le prêt à 0% ne peut financer qu'une partie de l'achat, le financement du projet doit être complété par un ou plusieurs prêts et éventuellement un apport personnel. Le logement doit être neuf ou ancien avec des travaux.

Comme chaque année, à la mi-novembre, les établissements bancaires bloquent le financement des opérations bénéficiant d'un prêt à taux zéro. En effet, les lourdeurs administratives qu'impliquent la mise en place du prêt à taux zéro contraignent les banques à refuser la prise en charge de ces dossiers après cette date. Cette décision permet d'assurer un accompagnement qualitatif et garantir la bonne fin des opérations en cours.

Les études de dossiers avec PTZ reprendront à partir du 15 janvier 2021. Le temps pour les banques de mettre à jour leurs logiciels informatiques avec les nouvelles normes du prêt à 0% (les conditions d'octroi du PTZ changent au 1 er janvier de chaque année).

« Emprunteurs soyez attentifs, ce qui est valable en 2020 ne le sera peut-être plus en 2021 et inversement », conseille Estelle Laurent, responsable communication de **Credixia**.

Sachez tout de même que certaines banques , dites spécialisées, peuvent encore consentir à financer les prêts à taux 0% jusqu'à la fin de l'année. Il est toutefois impératif que les offres de prêts soient éditées au plus tard le 31 décembre 2020.